



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 19 août 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 19 août 2024 à 18h00, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Paul Kushner	Maire
Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Patricia Lacasse	cons. au poste no : 2
Steven Minty	cons. au poste no : 3
Isabelle Jetté	cons. au poste no : 4
Sylvain Paquette	cons. au poste no : 5
Marie-Lise Daigle	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion, mesdames Caroline Champoux, directrice générale, greffière-trésorière et Ruth Veilleux, adjointe à la direction.

Ouverture et mot de bienvenue du maire.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire, qui souhaite la bienvenue à tous.

Période de questions sur l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour en retirant le point 1.5 et en ajoutant le point 3.4 comme suit :

Correspondance

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024

1.2 Adoption finale du règlement 462-24-01 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

1.3 Correction du règlement 461-24-01 pour l'acquisition et le financement de véhicules pour la voirie

1.4 Adoption d'une mise à jour de la politique portant sur l'utilisation des ressources informatiques

1.5 Établissement de sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels pour les fins de la taxe foncière

2. Ressources financières

2.1 Autorisation des déboursés de juillet-août 2024

3. Ressources humaines

3.1 Démission d'un employé à la voirie

3.2 Embauche d'un journalier saisonnier

3.3 Annulation de l'embauche de l'inspecteur en bâtiment et environnement

3.4 Ratification d'embauche d'un chauffeur temporaire aux travaux publics

4. Réseau routier

4.1 Affectation d'un projet au TECQ 2024-2028

5. Sécurité publique

Aucun point

6. Gestion du territoire

Aucun point

2024-08-153



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 19 août 2024

7. Hygiène du milieu

- 7.1 Autorisation de signature d'une entente de servitude pour la collecte de matières résiduelles pour les citoyens du chemin Graham

8. Service à la collectivité

- 8.1 Demande d'aide financière de la Coopérative le St-Agricole

Période de questions

Levée de l'Assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024

2024-08-154

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 15 juillet 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.2 Adoption finale du règlement 462-24-01 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

2024-08-155

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs souhaite se prévaloir d'un nouveau règlement permettant plus de flexibilité dans l'approbation de nouveaux projets par rapport à sa réglementation d'urbanisme actuel;

CONSIDÉRANT QUE les articles 145.36 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoient les mécanismes et le cadre légal relativement aux règlements sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 19 août 2024 à 17h30 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire tenue le 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet est déposé à la séance du 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été déposé à une séance du conseil du 15 juillet 2024 ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement no 462-24-01.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 19 août 2024

2024-08-156

1.3 Correction du règlement 461-24-01 pour l'acquisition et le financement de véhicules pour la voirie

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 461-24-01 a été adopté le 21 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'amender ledit règlement no 461-24-01 afin d'y apporter la précision suivante à son article 3 comme suit :

« ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 505 000 \$ sur une période de quinze (15) ans.

Le solde de 100 000 \$ nécessaire à la réalisation des acquisitions prévues au présent règlement, sera affecté au fonds de roulement de la Municipalité sur une période de 15 ans. »

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte le règlement amendé no. 461-24-01.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-08-157

1.4 Adoption d'une mise à jour de la politique portant sur l'utilisation des ressources informatiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre à jour sa politique sur l'utilisation des ressources informatiques ;

COSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des modifications apportées à ladite politique ;

Il est proposé par madame Marie-Lise Daigle et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte la mise à jour de la politique sur l'utilisation des ressources informatiques

ET

QUE chacun des employés de la Municipalité en reçoive copie.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-08-158

1.5 Établissement de sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels pour les fins de la taxe foncière

CONSIDÉRANT que par la résolution 2024-06-113 la Municipalité a exprimé son intention d'établir des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels conformément aux dispositions des articles 244.64.1.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite créer une sous-catégorie d'immeuble dans la catégorie des immeubles non résidentiels, en vue de fixer des taux de taxation particuliers à cette sous-catégorie, et ce, dans l'objectif d'éliminer la clause de dégrèvement dans son règlement de taxation;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 19 août 2024

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers de :

QUE le conseil créer une sous-catégorie d'immeuble dans la catégorie des immeubles non résidentiels pour le code d'utilisation suivant :

5834 – Résidence de tourisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2. Ressources financières

2.1 Autorisation des déboursés de juillet-août 2024

2024-08-159

CONSIDÉRANT la liste des déboursés du 1^{er} juillet au 14 août 2024 incluant les salaires du mois de juillet 2024, dont le détail est le suivant :

Déboursés	293 350,31 \$
Salaires de juillet 2024	45 445,20 \$
TOTAL :	338 795.51 \$

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve la liste des déboursés du 1^{er} juillet 2024 au 14 août 2024 pour un total de 338 795.51 \$ incluant les salaires du mois de juillet 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. Ressources humaines

3.1 Démission d'un employé temporaire à la voirie

2024-08-160

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission aux travaux publics uniquement de l'employé 02-0042 prenant effet le 13 août 2024;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE LE conseil accepte la démission de l'employé no 02-0042 aux travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3.2 Embauche d'un journalier saisonnier

2024-08-161

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics souhaite combler un poste de journalier saisonnier pour combler les besoins de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Olivier Delaveau a déjà travaillé pour la Municipalité de Val-des-Lacs ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics recommande la candidature de monsieur Delaveau ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 19 août 2024

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Olivier Delaveau au poste de journalier saisonnier à compter du 14 août 2024 selon la convention collective des cols bleus en vigueur.

ET

QUE le taux horaire soit en fonction de la grille salariale, classe 4 échelon 1.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3.3 Annulation de l'embauche de l'inspecteur en bâtiment et environnement

2024-08-162

CONSIDÉRANT QU'une résolution avait été adoptée lors de la séance du conseil du 15 juillet 2024, sous le no 2024-07-138 pour l'embauche de M. Noé Radon ;

CONSIDÉRANT QUE M. Radon a renoncé au poste suite à son embauche ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ladite résolution no 2024-07-138;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil annule la résolution d'embauche no 2024-07-138 ;

Adopté à l'unanimité des conseillers

3.4 Ratification d'embauche d'un chauffeur temporaire aux travaux publics

2024-08-163

CONSIDÉRANT QUE lors d'absence de chauffeur aux travaux publics cela occasionne un retard dans les ouvrages programmés ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Brousseau est disponible de façon temporaire pendant l'année ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Brousseau a déjà travaillé pour les services des travaux publics de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil ratifie l'embauche de monsieur Denis Brousseau au poste de chauffeur temporaire en date du 27 mai 2024.

ET

QUE son taux horaire soit selon la convention collective en vigueur à la classe 5 échelon 3.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 19 août 2024

2024-08-164

4. Réseau routier

4.1 Affectation d'un projet au TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT que les sommes du TECQ 2024-2028 ont été officiellement annoncés à la Municipalité en date du 18 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la réfection de la phase 3 du chemin Val-des-Lacs débutera en septembre prochain ;

CONSIDÉRANT QU'il reste une partie du chemin Val-des-Lacs à faire ;

CONSIDÉRANT QUE cette partie n'est admissible à aucune subvention du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE cette partie est admissible à la TECQ ;

CONSIDÉRANT QUE faire cette dernière partie des travaux finalisera au complet la réfection du chemin Val-des-Lacs ;

CONSIDÉRANT QUE faire ces travaux en même temps que la réfection de la phase 3, apportera une économie substantielle à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont établis dans l'addenda no. 1 de l'appel d'offres pour la réfection du chemin Val-des-Lacs (phase 3) sur le plan no. 001 de 004 de la firme FNX Innov inc. daté du 14 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux sont aux chaînages 9+875 à 10+020, 10+020 à 10+360, 10+200 à 10+360 et 10+020 à 10+200 dudit plan ;

Il est proposé par madame Marie-Lise Daigle et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise les travaux mentionnés aux chaînages 9+875 à 10+020, 10+020 à 10+360, 10+200 à 10+360 et 10+020 à 10+200 du plan déposé par la firme FNX Innov. Inc.

ET

QUE le conseil autorise que lesdits travaux soient financés à même le TECQ 2024-2028.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5. Sécurité publique

Aucun point

6. Gestion du territoire

Aucun point

7. Hygiène du milieu

7.1 Autorisation de signature d'une entente de servitude pour la collecte de matières résiduelles pour les citoyens du chemin Graham

2024-08-165

CONSIDÉRANT QUE le parc à bac pour les résidents du chemin Graham est problématique depuis plusieurs années ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 19 août 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit plusieurs demandes citoyennes pour l'amélioration de cette problématique ;

CONSIDÉRANT QUE les frais qui devront être défrayés pour un nouvel emplacement seront à la charge des résidents du chemin Graham ;

CONSIDÉRANT QUE pour régler la problématique, la Municipalité doit s'entendre avec le propriétaire du 20 ch. Graham pour établir une virée pour le camion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec un représentant autorisé du propriétaire du 20 ch. Graham ;

CONSIDÉRANT QUE cette virée règlera la problématique ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la Directrice Générale et greffière-trésorière à prendre les arrangements nécessaires avec le propriétaire du 20 ch. Graham pour régler la situation.

ET

QUE le conseil autorise la Directrice Générale et greffière-trésorière à signer une entente de servitude pour la virée du camion des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. Service à la collectivité

8.1 Demande d'aide financière de la Coopérative le St-Agricole

Madame Patricia Lacasse mentionne être en conflit d'intérêt dans ce dossier et se retire du vote

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière en date du 12 août 2024 de la Coopérative le St-Agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la coopérative désire mettre 2 projets sur pied ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la coopérative demande à la Municipalité une subvention de 2 000 \$ pour chacun des projets ;

Un vote est demandé;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers votants.

QUE LE conseil rejette la demande d'aide financière de la Coopérative le St-Agricole.

Adopté à l'unanimité des conseillers votants

2024-08-166



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 19 août 2024

Période de questions

Levée de l'assemblée

2024-08-167

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 18h44.

Je, soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul Kushner
Maire

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière trésorière